

“Les chasseurs déclarent : Toute vie humaine est une vie. (...) La guerre ne détruira plus jamais de village Pour y prélever des esclaves ; C'est-à-dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable Pour aller le vendre ; Personne ne sera non plus battu, À fortiori mis à mort, Parce qu'il est fils d'esclave. (...) L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour, D'une frontière à l'autre du Manden ; La razzia est bannie à compter de ce jour au Manden.(...) Chacun dispose désormais de sa personne, Chacun est libre de ses actes, Chacun dispose désormais des fruits de son travail. Tel est le serment du Manden À l'adresse des oreilles du monde entier.”

Charte du Manden, une des plus anciennes déclarations des droits humains (XIII^e s), réécrite par Youssouf Tata Cissé, “Soundjata, la gloire du Mali”, 1991 (Mali)

« Un commerce d'hommes ! Grand Dieu ! Et la nature ne frémit pas ? S'ils sont des animaux, ne les sommes-nous pas comme eux ? » **Olympe de Gouges, Réflexions sur les hommes nègres, 1788 (France)**

“Frères et amis. Je suis Toussaint Louverture ; mon nom s'est peut-être fait connaître jusqu'à vous. J'ai entrepris la vengeance de ma race. Je veux que la liberté et l'égalité règnent à Saint-Domingue. Je travaille à les faire exister.

Unissez-vous, frères, et combattez avec moi pour la même cause. Déracinez avec moi l'arbre de l'esclavage.”

Toussaint Louverture, Déclaration à Saint-Domingue, 29 août 1793 (Saint-Domingue, Antilles)

“La résistance à l'oppression est un droit naturel.

La Divinité même ne peut être offensée que nous défendions notre cause ; elle est celle de la justice, de l'humanité : nous ne la souillerons pas par l'ombre même du crime.

(...) Et toi, Postérité ! Accorde une larme à nos malheurs et nous mourrons satisfaits.”

Louis Delgrès, À l'Univers entier, le dernier cri de l'innocence et du désespoir, Proclamation au fort Saint-Charles, Guadeloupe, 10 mai 1802 (Antilles)

“J'appelle négrier, non seulement le capitaine de navire qui vole, achète, enchaîne, encaque et vend des hommes noirs, ou sang-mêlés, qui même les jette à la mer pour faire disparaître le corps de délit, mais encore tout individu qui, par une coopération directe ou indirecte, est complice de ces crimes.

Ainsi, la dénomination de négriers comprend les armateurs, affréteurs, actionnaires, commanditaires, assureurs, colons-planteurs, gérants, capitaines, contremaîtres, et jusqu'au dernier des matelots, participant à ce trafic honteux.”

Abbé Grégoire, Des peines infamantes à infliger aux négriers, 1822 (France)

“Si, comme le disent les colons, on ne peut cultiver les Antilles qu'avec des esclaves, il faut renoncer aux Antilles. La raison d'utilité de la servitude pour la conservation des colonies est de la politique de brigands. Une chose criminelle ne doit pas être nécessaire. Périssent les colonies, plutôt qu'un principe.”

Victor Schœlcher, Des colonies françaises, 1842 (France)

“Moi, Abraham Lincoln, président des États-Unis, (...) ordonne et déclare que toutes les personnes possédées comme esclaves dans les États et parties d'États ci-dessus désignés sont libres et le seront à l'avenir ; et que le gouvernement exécutif des États-Unis, y compris ses autorités militaires et navales, reconnaîtra et maintiendra la liberté des susdites personnes.”

Abraham Lincoln, président des États-Unis, 1863 (États-Unis)

“I am not truly free if I am taking away someone else's freedom, just as surely as I am not free when my freedom is taken from me. The oppressed and the oppressor alike are robbed of their humanity.”

“Je ne suis pas vraiment libre si je prive quelqu'un d'autre de sa liberté, aussi certainement que je ne suis pas libre si l'on me prive de ma liberté. L'opprimé et l'opresseur sont tous deux dépossédés de leur humanité.”

Nelson Mandela, Un long chemin vers la liberté, 1994 (Afrique du Sud)